



Union des Villes et
Communes de Wallonie
asbl



Fédération des CPAS

Vos réf. :

Nos réf. : LV/ALV/CMA/mvm/cb/2024-18

Votre correspond. : Alain Vaessen

081/240 650

alain.vaessen@uvcw.be

Aux Mutualités,

Namur, le 31 janvier 2024

Annexe(s) : /

Concerne : *Rappel - Fin de la délivrance des attestations de droit au tarif social énergie pour les BIM*

Il est revenu à la Fédération des CPAS que certains usagers Bénéficiaires de l'Intervention Majorée ont encore reçu en début d'année de la part de leur mutuelle, une attestation de droit au tarif social énergie.

Pour rappel, l'élargissement du tarif social aux usagers BIM a pris fin au 30 juin 2023. Dans ce contexte, l'envoi automatique d'attestations n'a plus lieu d'être et n'est pas souhaitable tant que la mesure n'est plus en place.

En effet, l'envoi de ces attestations représente une charge supplémentaire dans le cadre du travail d'accompagnement des publics concernés réalisé par les CPAS, notamment pour répondre aux questionnements que se posent les usagers et pour rectifier l'information dans le cadre des suivis individuels.

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à cette demande, nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération très distinguée,

Alain Vaessen
Directeur général

Luc Vandormael
Président

Ce courrier est adressé à l'ensemble des mutualités de Belgique.